

Différents syndicats médicaux ont appelé à un mouvement de grève en octobre pour protester contre le projet de loi Santé tel que défendu par la ministre de la Santé.

SOS Médecins France réaffirme sa solidarité avec l'ensemble des acteurs de la médecine libérale et la défense des valeurs qui la fondent.

A cet égard SOS Médecins France tient à souligner que le projet de loi en cours de discussion au Sénat comprend des aménagements déjà validés par la Commission des Affaires sociales qui vont dans le sens souhaité. Ainsi en est-il, en particulier, de la préservation essentielle de la permanence de soins libérale en nuit profonde, même s'il reste encore de nombreux articles dangereux sur la liberté d'installation par exemple ou le pouvoir des ARS trop peu modifié.

SOS Médecins France craint cependant que le gouvernement s'efforce lors de la deuxième lecture à l'Assemblée Nationale de revenir à une rédaction visant à fonctionnariser l'ensemble du système de santé sans tenir compte des réalités de terrain.

C'est pourquoi SOS Médecins France a décidé que ce sont les 62 associations SOS qui décideront, dans le cadre d'accords locaux, de l'ampleur et de la forme des mouvements de cessation d'activité en octobre.

SOS Médecins espère que ces actions de proximité permettront aux élus locaux ainsi qu'aux candidats aux élections régionales de mieux comprendre l'urgence et la nécessité d'infléchir le projet de loi Santé en redonnant notamment à la permanence de soins libérale la place qui lui revient.

Cette étape importante de prise de conscience sera suivie lors de la deuxième lecture à l'Assemblée nationale des actions appropriées que commandera, alors, l'attitude de la ministre de la Santé.

